



## Mise en location bien commun

-----  
Par pige0nKtcher

Bonjour,

Je suis actuellement en phase de partage des biens et mon ex conjoint à mis en location un bien commun à un prix très inférieur au marché sans mon accord et sans m'en avoir informé.

Quel est mon recours et comment puis-je accéder au bien si celui-ci est effectivement loué et si le locataire ne répond pas à ma demande ?

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

Si le bien est loué, le locataire ne vous doit rien, et il est protégé par la loi.

Vous avez droit à recevoir la moitié du loyer, mais c'est tout.

Faire résilier le bail par un juge est votre seul recours, mais il y a peu de chances qu'il aboutisse.

Votre ex a bien miné le partage... Vous demanderez au juge un dédommagement en rapport avec le préjudice subi.